

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=43



L'accès à l'agrégation par liste d'aptitude

- Carrière - Liste d'aptitude -

Date de mise en ligne : vendredi 19 novembre 2021

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Le contingent académique et le contingent national

Le contingent académique est de 30 à 35 propositions selon les années. Le contingent national est connu tard. Il est en constante réduction, et comportait un peu plus de 300 places l'an dernier.

Le rectorat se dit sensible à la parité. Les femmes représentent 48 % du corps, 51 % des candidatures, et souvent + de 60% des proposés. Cet effort vise à rattraper un certain retard pris les années précédentes.

Les propositions rectORAles pour liste d'aptitude

En ce qui concerne les propositions, plusieurs remarques :

- **L'effet mémoire** était essentiel : une fois qu'on avait été proposé, il était rare qu'on soit ôté de la liste l'année suivante. Maintenant que les CAPA ne se tiennent plus et que les personnes proposées ne savent même pas à quel rang elles l'ont été, nul moyen de mesurer que cet effet mémoire joue encore tout son rôle.
- Il est quasi impossible d'être proposé si on n'est pas déjà **Hors Classe** : même les dossiers méritants et originaux, s'ils sont présentés par des enseignants trop jeunes (moins de 50 ans) et/ou encore en Classe Normale, ne sont pas proposés, au motif qu'ils ne seraient pas retenus au niveau national.
- Le fait d'avoir **un double avis « Très Favorable »** (chef d'établissement et IPR) est déterminant également. **A NOTER** : il faut bien préciser à son chef d'établissement que *les « TF » ne sont pas contingentés* : il ne peut pas refuser de le mettre à un enseignant sous prétexte qu'il en a mis à d'autres enseignants.
- Les **critères suivants nous paraissent sous-estimés** : l'excellence du travail fait devant élèves, les publications, les diplômes et les résultats aux concours passés. De même, les candidats travaillant dans des zones plus isolées où il est difficile d'être tuteur ou formateur INSPE, ou tout simplement d'attirer l'attention, nous paraissent également désavantagés. Enfin les PLP ; ou les candidats ayant des parcours atypiques les ayant empêchés de dérouler une carrière « normale » sont également désavantagés. Nous avons fait ces remarques sur bien des dossiers.
- En revanche, **les missions d'aide à l'inspection sont fréquemment surestimées** : si on a été tuteur, c'est bien, si on a été formateur c'est encore mieux.

En amont, de la rédaction de la lettre de motivation à la mise en valeur du dossier en CAPA, FO peut vous aider. Nous avons aussi eu la satisfaction de voir avancer et aboutir des dossiers patiemment défendus sur le long terme.

Depuis 2021, à cause de la loi de transformation de la fonction publique, les opérations de promotion se réalisent **sans examen préalable du projet en CAP** ; comme pour les opérations de **mutation**. L'effet sur les candidats est désastreux : tous s'inquiètent du **manque de transparence** des **erreurs**, ou pire, une certaine dose d'**arbitraire**. **FO réclame l'abrogation de cette loi.**

Pourtant nous resterons à votre disposition pour vous aider l'an prochain à mieux mettre en valeur votre dossier, ou pour vous fournir des explications et des réponses à vos questions dès cette année. [N'hésitez pas à faire appel aux commissaires paritaires FO.](#)